



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

REPRESENTATION PERMANENTE  
DE LA FRANCE  
AUPRES DE L'UNION EUROPEENNE

Bruxelles, le 13 novembre 2002

N° 644

DG INFSO - B	
Préparer une réponse pour le :	
18.11.02 100838	
Attr.	
	NR

Monsieur le Président, *cher Michel*

Vous voudrez bien trouver ci-joint une note d'information relative à l'opportunité offerte aux fonctionnaires internationaux d'accéder au corps des administrateurs civils dans le courant de l'année 2003 dont le Ministère des Affaires étrangères m'a demandé d'effectuer la diffusion.

Vous remerciant par avance de bien vouloir assurer l'information la plus large aux membres éventuellement intéressés de votre association, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

*Bien cordialement.*

*Annie Javelle*  
Annie Javelle  
Conseiller

P.J. : 1

Monsieur Michel RICHONNIER  
Président de l'A.F.F.C.E.  
Commission européenne  
Bureau : BU-31 7/66  
B - 1049 BRUXELLES

## **NOTE D'INFORMATION**

**Objet : Candidatures au tour extérieur pour l'emploi d'administrateur civil au titre de l'année 2003.**

Les Français fonctionnaires internationaux n'appartenant pas à la fonction publique française peuvent présenter leur candidature au tour extérieur d'accès au corps des administrateurs civils. Les candidats doivent justifier au 1<sup>er</sup> janvier 2003 de dix ans de service dans les organisations internationales. Ces services doivent être comparables, par leur nature et leur niveau, à des services de catégorie A dans l'administration française. A cette date, ils doivent être en fonction dans une organisation internationale et avoir entre 35 et 50 ans.

Après l'intervention d'une "commission de validation", qui présélectionne, sur dossiers, un nombre de candidats deux fois supérieur à celui des postes offerts, le "Comité de sélection" finalisera, dans le courant du mois de novembre 2003, à l'issue d'entretiens individuels, la liste des postulants admis pour cette même année.

A compter de janvier 2004, les candidats admis suivront impérativement un cycle de perfectionnement avant de rejoindre en septembre une affectation qui leur sera assignée (administration centrale ou poste de sous-préfet).

L'attention des candidats est appelée sur la très grande sélectivité de la procédure. Une bonne connaissance de l'administration française est notamment requise lors de l'oral d'admission.

Les intéressés rédigeront une déclaration de candidature sur papier libre qu'ils devront faire parvenir à la Mission des Fonctionnaires Internationaux du ministère des Affaires Etrangères (télécopie numéro: 00 33.1.53.69.37.99) Les demandes parvenues après le 5 janvier 2003 ne pourront pas être prises en considération.

Les candidats ayant fait acte de candidature dans les délais recevront par la suite, sous couvert de la Représentation Permanente, les dossiers de candidature à compléter selon la procédure réglementaire.

A noter par les candidats à la procédure de sélection pour le tour 2002 : aucun des six candidats qui se sont présentés n'a été reçu./.